



Clôture de compte en l'absence de concours

Par **Kimokm**, le 16/01/2021 à 01:58

Bonjour,

Mon mari et moi, avons reçu un courrier recommandé pour nous demander de clôturer nos deux comptes puisque nous en avons un chacun. Ces deux comptes sont actifs, nous n'avons aucun crédit, nous n'avons jamais découvert ou cela est très rare. Pour ma part j'ai un livret A, un livret plus qui ont atteint tout les deux les plafonds, une assurance vie qui est tout de même bien garnie mais que je ne provisionne plus. Pour mon mari il n'a que son compte courant.

Alors, est il normal que ma banque nous demande de clôturer nous deux comptes ? Est-ce que cela veut dire que pour les autres comptes ils doivent être clôturés ? Je leur ai dit qu'il n'était pas question que j'aille dans une autre banque et que s'ils persistent à vouloir clôturer j'aimerais avoir mon argent en liquide car je ne désire plus avoir de banque. Puis je m'opposer à leur décision ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 16/01/2021 à 08:30

Bonjour,

Demandez-leur la raison qui les pousse à vous demander de clôturer vos comptes ?